

DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES INVESTIGATIONS TECHNIQUES POUR L'ASSAINISSEMENT DES SITES POLLUÉS DE L'ADREY ET LE RIALET



Introduction :

Suite aux courriers du Service de l'environnement (SEn) du 21 décembre 2015 (voir copie ci-joint), celui-ci invite les communes de réaliser une investigation préalable des sites pollués avec cahier des charges. Les sites répertoriés sur la commune de Vuadens sont situés au Rialet et à l'Adrey.

Après appel d'offre, le Conseil communal a décidé de mandater le bureau Hydrosol pour l'établissement de cette investigation avec un cahier des charges. Une fois ce document réalisé, il a été transmis au SEn, pour validation.

L'investigation et le cahier des charges validé par le SEn, le Conseil communal a formulé une demande d'offre au bureau Hydrolina.

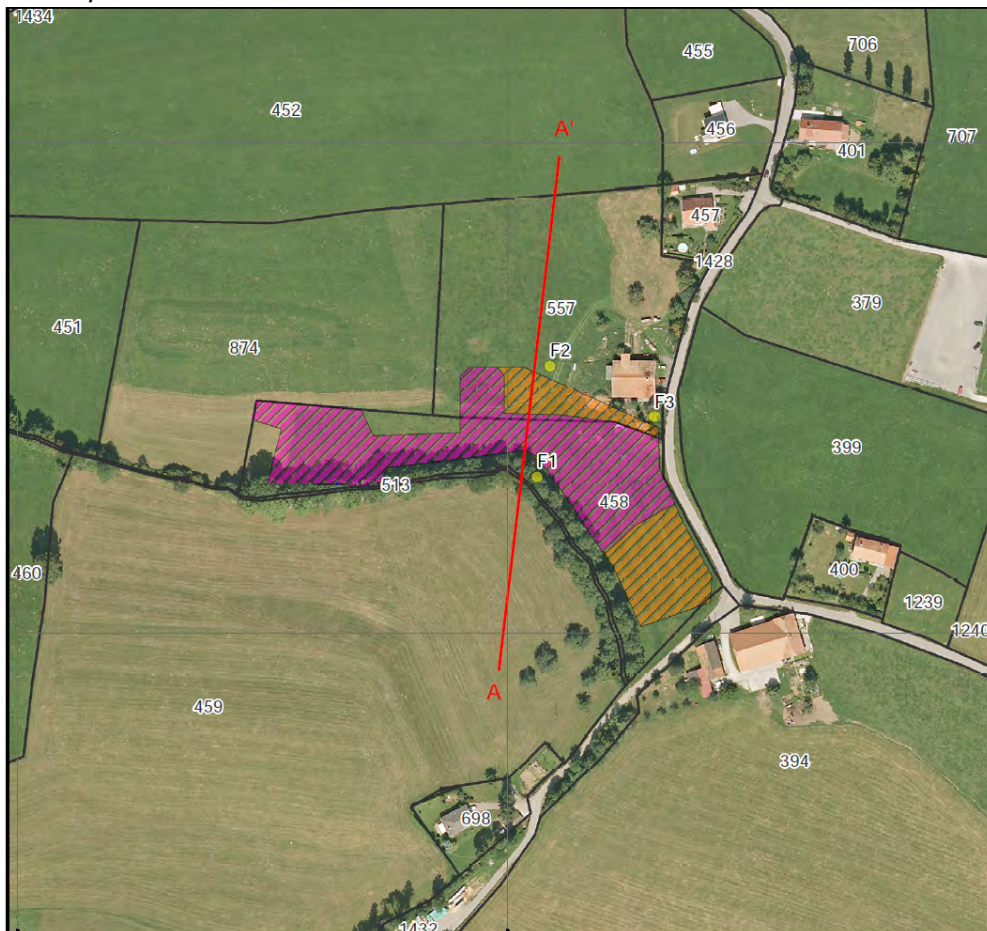
Description :

L'investigation préalable a pour but de déterminer le type et la quantité de déchets présents sur le site, le nombre d'années d'exploitation ainsi que d'autres éléments historiques.

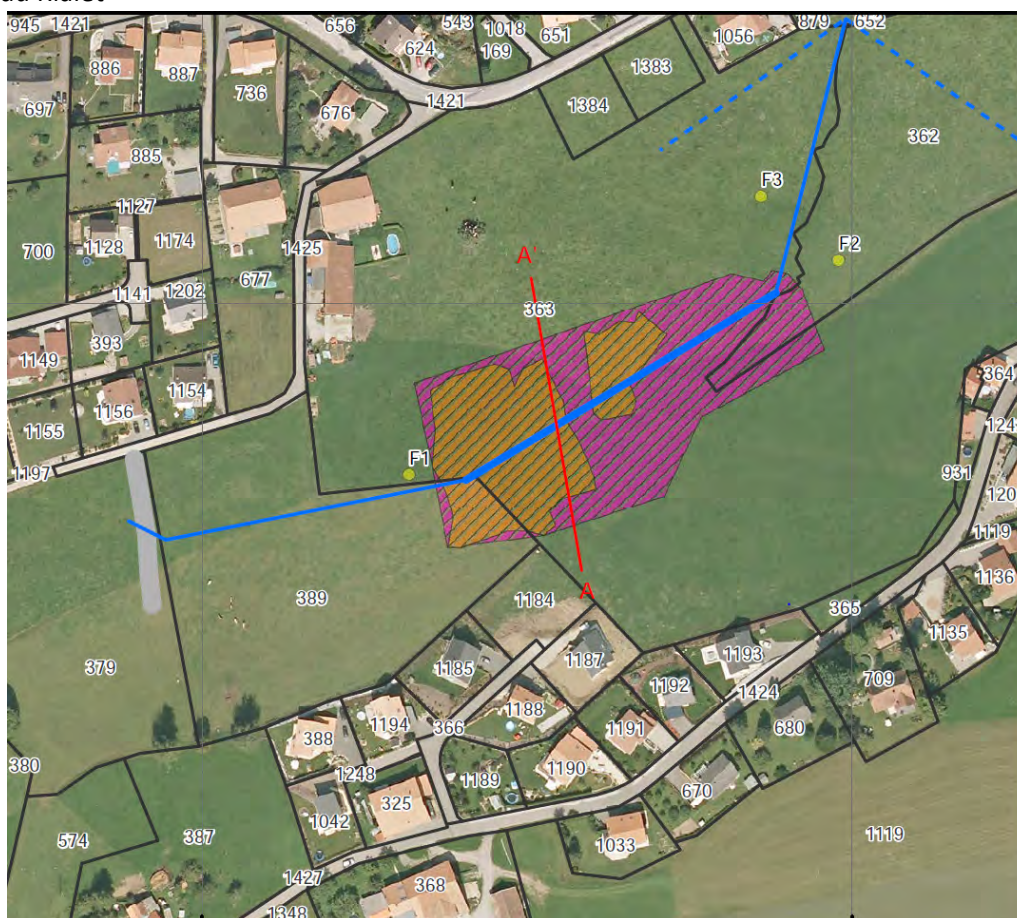
En fonction de la récolte de ces informations, un cahier des charges a été établi, en accord avec le SEn et, sur cette base, une offre pour les travaux d'investigation technique a été établi.

Situation :

Le site de l'Adrey



Le Site du Rialet



Coûts et financement :

Le montant de la demande de crédit d'investissement, selon l'offre du bureau Hydrolina, s'élève à :

Sites de l'Adrey	Fr. 20'754.50
Site du Rialet	Fr. 35'654.80
Total	Fr. 56'409.30

Crédit demandé **Fr. 62'000.00**

Financement par emprunt bancaire : 2% Fr. 1'240.00

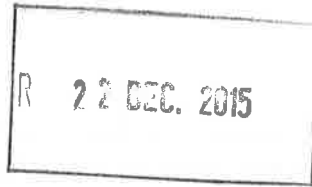
Amortissement obligatoire annuels : 15% Fr. 9'300.00

Charges de fonctionnement annuelles : **Fr. 10'540.00**



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez



Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02
www.fr.ch/sen

Commune de Vuadens
Place de la Gare 20
Case postale 12
1628 Vuadens

Réf: Romano Dalla Piazza
T direct: +41 26 305 37 54
Courriel: romano.dallapiazza@fr.ch

Givisiez, le 21 décembre 2015

**Site no 2160-0103, «L'Adrey», commune de Vuadens
Investigation préalable selon l'OSites (art. 7), modalités de réalisation**

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous vous avons communiqué dans nos précédents courriers de notification les données que nous envisagions d'inscrire dans le cadastre pour le site mentionné en titre. Sur la base des indications figurant dans le cadastre, ce site doit faire l'objet d'une investigation préalable (Ordonnance sur les sites contaminés - OSites art. 7) afin de permettre à l'autorité de se prononcer sur les besoins de surveillance ou d'assainissement (OSites art. 8). Nous vous communiquons aujourd'hui les modalités de réalisation de cette investigation préalable.

Il vous incombe de choisir un bureau spécialisé dans la liste annexée pour faire réaliser cette expertise.

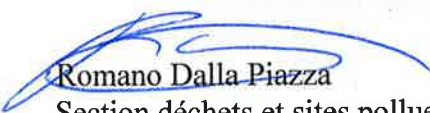
Dans une première étape, notre demande porte sur l'investigation historique et la proposition d'un cahier des charges mentionnant l'objet et l'ampleur de l'investigation technique ainsi que les méthodes utilisées (OSites art. 7). Pour information, l'investigation historique doit permettre d'identifier les causes probables de pollution du site ; celle-ci devra être menée de façon à fournir un rapport selon le modèle joint en annexe.

Le site est classé en **catégorie 3** selon la Directive au Service de l'environnement pour le classement des sites pollués du 21 décembre 2011. De fait, l'investigation historique comprenant une proposition de cahier des charges pour l'investigation technique doit nous être transmise avant la fin de **l'année 2017**.

A la réception du rapport, notre service donnera son avis sur le contenu des investigations historiques et le cahier des charges des investigations techniques si ces dernières sont requises. Au terme de cette validation, notre service fixera les modalités pour l'exécution des investigations techniques.

Pour cette première étape de l'investigation préalable, une demande de subvention cantonale n'est pas nécessaire. Le droit aux subventions cantonales pour les frais d'investigation, de surveillance ou d'assainissement selon art. 21 de la loi cantonale sur les sites pollués sera examiné par notre service sur la base des résultats obtenus dans l'investigation historique. Un formulaire de demande de subvention vous sera adressé par notre service après validation du cahier des charges des investigations techniques.

En restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.


Romano Dalla Piazza
Section déchets et sites pollués

Annexes

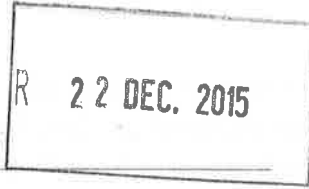
—
Liste des bureaux habilités à réaliser une investigation préalable
Modèle de rapport pour l'investigation historique



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Commune de Vuadens
Place de la Gare 20
Case postale 12
1628 Vuadens



Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02
www.fr.ch/sen

Réf: Romano Dalla Piazza
T direct: +41 26 305 37 54
Courriel: romano.dallapiazza@fr.ch

Givisiez, le 21 décembre 2015

**Site no 2160-0109, «Le Rialet», commune de Vuadens
Investigation préalable selon l'OSites (art. 7), modalités de réalisation**

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous vous avons communiqué dans nos précédents courriers de notification les données que nous envisagions d'inscrire dans le cadastre pour le site mentionné en titre. Sur la base des indications figurant dans le cadastre, ce site doit faire l'objet d'une investigation préalable (Ordonnance sur les sites contaminés - OSites art. 7) afin de permettre à l'autorité de se prononcer sur les besoins de surveillance ou d'assainissement (OSites art. 8). Nous vous communiquons aujourd'hui les modalités de réalisation de cette investigation préalable.

Il vous incombe de choisir un bureau spécialisé dans la liste annexée pour faire réaliser cette expertise.

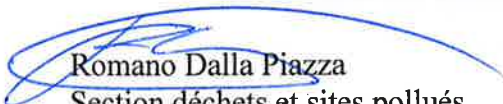
Dans une première étape, notre demande porte sur l'investigation historique et la proposition d'un cahier des charges mentionnant l'objet et l'ampleur de l'investigation technique ainsi que les méthodes utilisées (OSites art. 7). Pour information, l'investigation historique doit permettre d'identifier les causes probables de pollution du site ; celle-ci devra être menée de façon à fournir un rapport selon le modèle joint en annexe.

Le site est classé en **catégorie 3** selon la Directive au Service de l'environnement pour le classement des sites pollués du 21 décembre 2011. De fait, l'investigation historique comprenant une proposition de cahier des charges pour l'investigation technique doit nous être transmise avant la fin de **l'année 2017**.

A la réception du rapport, notre service donnera son avis sur le contenu des investigations historiques et le cahier des charges des investigations techniques si ces dernières sont requises. Au terme de cette validation, notre service fixera les modalités pour l'exécution des investigations techniques.

Pour cette première étape de l'investigation préalable, une demande de subvention cantonale n'est pas nécessaire. Le droit aux subventions cantonales pour les frais d'investigation, de surveillance ou d'assainissement selon art. 21 de la loi cantonale sur les sites pollués sera examiné par notre service sur la base des résultats obtenus dans l'investigation historique. Un formulaire de demande de subvention vous sera adressé par notre service après validation du cahier des charges des investigations techniques.

En restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.


Romano Dalla Piazza
Section déchets et sites pollués

Annexes

—
Liste des bureaux habilités à réaliser une investigation préalable
Modèle de rapport pour l'investigation historique